

PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 5 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 5 octobre 2009 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 14

Excusé : F. PLANEL (pouvoir donné à F. ROMAN)

Secrétaire de séance : P. THERY – D. CASASSUS

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2009 a été approuvé mais des observations ont été apportées :

Sur le point n° 6 - cantine et accueil périscolaire : il s'agit de 52 réponses obtenues sur 55 enfants et non familles.

Sur le point n° 7 - nettoyage chemin à Tous Vents : le report a été voté à l'unanimité

Dans les points divers : il fallait lire « une pollution viticole a été constatée dans la rivière Ombre ».

M. le Maire demande l'accord du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant le lotissement Le Pilon – Accord à l'unanimité

A l'ordre du jour :

1) Lotissement Le Pilon – Pass foncier

Une nouvelle demande de pass foncier a été déposée en direct à la mairie pour le lot n° 5.

M. le Maire sollicite l'accord du conseil pour ajout de ce pass foncier

Accord à l'unanimité.

Pour le lot n° 2 d'une surface de 970 m², une offre à 118 000 € a été faite en direct à la mairie, l'éventuel acquéreur ayant certifié sur l'honneur ne pas avoir contacté d'agence immobilière auparavant.

M. le Maire demande l'avis du conseil.

Le conseil décide de vendre le lot 2 au prix de 122 € m², et le propose donc à 118 340 €.

Accord à l'unanimité

Point sur les 8 terrains du Pilon à ce jour :

2 ont été vendus et les maisons sont construites (lots 4 et 6)

3 compromis ont été signés (lots 3, 7 et 8 et un permis de construire obtenu pour le lot 7)

3 pass foncier sont en cours d'étude (lots 5 et 8)

1 option sur le lot 1 (consultation de constructeurs en cours)

2) Tarification spectacle musical

Il convient d'adopter la tarification pour le spectacle musical du 10 octobre prochain. Le prix de l'entrée est fixé à 12 € pour les adultes et 6 € pour les enfants jusqu'à 15 ans.

Une remarque est adressée à la Commission Culture sur le flyer distribué dans les boîtes aux lettres de la commune et annonçant le spectacle du 10 octobre : il est dommage que ne soit pas indiqué que ce spectacle est à l'initiative de la municipalité dans le cadre des animations culturelles.

3) Accueil périscolaire : paiement par chèque emploi service

Une famille nous a demandé s'il est possible de payer la garderie avec des chèques emploi service « CRCESU ». Ce mode de paiement engendre des frais (commission) pour celui qui l'accepte.

M. le Maire demande l'avis du conseil à ce sujet.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour accepter les chèques « CRCESU » à condition de refacturer les frais occasionnés aux familles concernées.

4) Accueil périscolaire : tarification

A l'ouverture de la garderie en septembre 2002, le tarif était de 2 € l'heure. Sur les conseils de la CAF qui octroie une subvention pour ce service, le prix a été ramené à 1.60 € l'heure le 1^{er} janvier 2003.

Aujourd'hui, la subvention CAF a baissé de plus de 50% et le taux horaire ne correspond plus à la moyenne pratiquée pour ce service.

Etant donné qu'aucune augmentation n'a été faite depuis 7 ans, il convient de réajuster ce taux ; il est proposé au conseil de le passer à compter du 1^{er} janvier 2010 au tarif de 2002, soit 2 € l'heure.

M. le Maire demande l'avis du conseil :

11 voix pour – 2 abstentions – 2 voix contre

Un courrier explicatif sera adressé aux familles concernées.

5) Fiscalité CCPBO

La CCPBO envisage de modifier sa fiscalité suite à une forte baisse de la taxe professionnelle unique qu'elle perçoit ; en effet, deux grandes entreprises implantées sur la communauté de communes ont fermé leurs portes. Afin de pallier à cette diminution des recettes, la CCPBO proposera lors de son assemblée en décembre prochain d'augmenter les taxes. Les taux qui pourraient être proposés par la CCPBO lors du conseil communautaire de décembre seraient de : habitation (+ 1.63 %), foncier bâti (+ 1.813 %) et foncier non bâti (+ 2.482 %)

Une grande partie du conseil manifeste son désaccord qui sera exprimé à la CCPBO lors de la séance de décembre.

6) Syndicat d'assainissement

Une procédure initiée en octobre 2008 et terminée en juin 2009 a eu pour but de donner délégation à un nouveau fermier (la SDEI étant en fin de contrat). 2 candidats SDEI et CHOLTON se sont manifestés. C'est la société CHOLTON qui a été retenue pour le nouveau

contrat de fermage à compter du 1^{er} septembre 2009. Celle-ci gèrera et exploitera le réseau assainissement collectif pour une durée de 10 ans.

7) Divers

- Sécurité à l'entrée du village : le plan d'aménagement a été adressé à nouveau courant septembre à la MDR suite aux modifications demandées par le Département. A ce jour, aucun retour.
- Le journal INF'EAU qui traite de la qualité de l'eau dans notre canton est paru et disponible en mairie.
- F. ROMAN assistera à la Commission Accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite à la CCPBO le 9 octobre prochain.
- Portail de la maison communale (Ephémère) : il est en très mauvais état et il faudra planifier son remplacement. En attendant, il est décidé de procéder à sa dépose par crainte d'un accident.
- M. le Maire remercie l'Association « A l'Ombre du Chêne » ainsi que tous les artistes ayant exposé lors des journées du Patrimoine à la Chapelle Ste Catherine, qui a accueilli 248 visiteurs.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, Lundi 2 novembre 2009 à 20 h 15

Fin de la séance à 22 h 30